

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT-YON

PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatorze mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur SAADA, Président.

Le président ouvre la séance à 18h40.

Étaient présent(e)s : M. Raoul SAADA, Mme Claire CAZADE-SAADA, Mme Christine DUCHOSAL
Mme Sophie BLAIZE, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme René MARCHAIS, M. Eric DELAME, Mme Marie-Christine FRANCOIS

Absente représentée : Mme Nicole Perrier par Mme Claire CAZADE-SAADA,

Absent Excusé :

Absente :

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

2023-001- Adoption de l'ordre du jour de la séance

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ordre du jour de la séance du 14 mars 2023,

2023-002-Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022,

2023-003-Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND acte du rapport d'orientation budgétaire 2023, sur la base du rapport ci-annexé.

2023-004-tarif de la location d'un jardin du CCAS

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°2020-016 « réévaluation des loyers es jardins »

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- ✕ DECIDE de fixer le tarif de la parcelle au même tarif que les autres soient 70 euros/an
DIT que la délibération 2020-016 « réévaluation des loyers des jardins » est applicable à cette parcelle

Questions diverses

-Ateliers plantes et cosmétiques : un nouvel atelier pourrait être proposé aux seniors de la ville « découvrir les bienfaits des plantes » via un auto-entrepreneur de la commune. Ces ateliers pourraient être proposés lors de la semaine bleue.

-Mutuelle communale, les membres du ccas souhaitent proposer une offre mutualiste élargie, à des tarifs préférentiels négociés collectivement car les dépenses de santé occupent une place croissante dans le budget ce qui amène des seniors à ne pas souscrire à une mutuelle santé. Un rendez-vous sera pris avec deux mutuelles afin d'étudier leur offre.

-Evolution du régime des actes administratifs des CCAS

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Les dispositions de ces deux textes, qui entrent en vigueur au 1er juillet 2022 modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux. Les CCAS doivent donc publier leurs actes sous forme dématérialisée.

-le CCAS est propriétaire de nombreuses parcelles boisées. Il est à l'étude la vente de ces parcelles à la commune afin de convention avec l'ONF qui a pour objectif de gérer de manière durable les forêts.

La séance est levée à 20H00

